



Crise au Moyen-Orient

Compte-rendu de la cellule de veille du 23/03/2026

Une cellule de veille est mise en place tous les 15 jours pour suivre les évolutions locales du conflit au Moyen-Orient avec les principales organisations professionnelles et représentants de filières. Son organisation, sa fréquence et la liste de ses participants seront adaptées autant que de besoin. Il est précisé qu'à date les secteurs des transports routiers et de la pêche font l'objet d'échanges ad-hoc : respectivement avec la Dreal et la Dirm.

1. Organisation mise en place au sein du ministère de l'Economie

Une organisation a été mise en place au ministère de l'Economie pour suivre les conséquences du conflit au Moyen-Orient. Un point ministre a lieu tous les jours avec la DGE, la DGEC, la DGTrésor et la DGCCRF ainsi qu'un point séparé avec les filières.

La cellule de crise est dirigée par le directeur de cabinet du ministre de l'Economie.

Par ailleurs, un point DGE / DREETS sur la crise actuelle est organisé tous les mardis à 18h.

A date :

- Une action de la DGCCRF sur le contrôle des prix dans les stations-services a eu lieu ;
- Des alertes sur les transporteurs et le tourisme ont été identifiés ;
- La situation des pêcheurs est également bien identifiée. Elle est traitée par le ministère de l'Agriculture.

2. Modalités de recours au dispositif de l'activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle peut être mobilisé par les entreprises qui établiront l'existence d'un lien direct entre la baisse d'activité et les conséquences du conflit, et devront justifier de l'impossibilité de mettre en place des mesures alternatives.

Pour les entreprises de fret, de logistique ou les commerces directement touchés par la fermeture du détroit d'Ormuz ou par les perturbations du trafic aérien, devront également préciser l'inexistence clauses contractuelles couvrant le préjudice.

Les entreprises confrontées à des ruptures d'approvisionnement en matières premières peuvent également recourir à l'activité partielle, sous réserve de démontrer leur

dépendance essentielle à la matière première concernée, l'impossibilité de réorienter leur activité et le lien direct avec les événements.

Dans ces deux situations, les autorisations ne peuvent excéder trois mois, et tout renouvellement doit être apprécié au regard de l'évolution du contexte géopolitique.

À l'inverse, les demandes fondées sur la hausse des coûts de l'énergie, l'inflation ou les incertitudes économiques seront refusées, ces éléments ne constituant pas des circonstances exceptionnelles au sens du code du travail et relevant d'effets indirects du conflit.

Enfin, le recours à l'APLD ou APLD R demeure possible lorsque l'accord collectif ou le document unilatéral prévoit explicitement les conséquences du conflit comme motif de recours. Des avenants pourront être signés pour se mettre en conformité. Les DDETS sont chargées de vérifier la conformité de la mise en œuvre lors des bilans et demandes de renouvellement.

A ce jour, une seule demande d'activité partielle a été déposée. Il s'agit d'une entreprise dans le domaine de la formation.

3. Tour de table

Polyvia (filière plastique) :

Impact réel sur la filière. Note hebdomadaire transmise à la DGE sur le cours des matières plastiques. Pas de signal particulier sur des situations d'entreprise. Très grande attention des adhérents sur les notes de conjonctures transmises (contrairement à d'habitude).

Augmentation des coûts, rupture de certains contrats, difficulté à transmettre les hauses. Les fournitures matières plastiques ont fortement augmenté.

UIMM :

Retour national : augmentation prix des composants électroniques, aluminium et acier. Inquiétudes des gros consommateurs de gaz.

Pas encore d'alerte forte au niveau régional.

MEDEF

Remontée sur l'effet inflationniste sur composants électroniques.

Remontée de la FNTR sur refus de contrat, arrêt de contrat. Impact sur trésorerie.

Inquiétude agri / agro sur la volaille (cas d'un site qui exporte vers l'Arabie Saoudite).

Pas de raz de marée pour l'instant.

Bretagne commerce international

Pas d'alerte hormis le cas d'une entreprise avec conteneurs bloqués dans le détroit d'Ormuz.

Signaux faibles : échos de l'Asie avec restriction sur gazoil. Ralentissement économique probable à venir.

120 VIE aux Emirats Arabe Unis.

20 adhérents de BCI ont des filiales au Moyen-Orient.

200 adhérents de BCI exportent sur la zone.

350 M€ sur les 12 milliards d€ d'exportation de la Bretagne sont réalisés avec le Moyen-Orient et notamment l'Arabie Saoudite (dont 125 M€ de viande). 100 M€ d'exportation d'équipements industriel + 6 M€ pour la cosmétique.

Impact sur différentes filières : engrais, semi-conducteur, éthylène pour l'électronique + augmentation prix de l'acier.

Besoin de travailler la compétitivité pour traiter les effets indirects de l'augmentation des prix.

U2P

En alerte sur les petites entreprises mais pour l'instant pas de retour.

Impact sur les travaux publics dû à l'augmentation du GNR.

Intérêt de mettre le bâtiment dans la cellule de veille.

Vigilance sur les boulangeries pour celles qui ont des contrats gaz qui arriveraient à échéance prochainement.

Vigilance sur les professions réglementées (infirmiers, taxis) qui ont des tarifs réglementés et ne peuvent pas répercuter l'augmentation des coûts de carburant.

CCIR / Bretagne compétitivité

Peu d'éléments. Va mobiliser les agents sur le terrain.

Baisse de réservation chez un hôtelier.

4. Dates des prochaines cellules

- Mardi 07 avril à 16h30 ;
- Lundi 20 avril à 16h30.

Liste des personnes présentes

- LIGAVAN Thomas (MEDEF)
- EYRAUD Denis (Polyvia)
- DUVAL David (UIMM)
- BERTHELOT Annie (BCI)
- BARBIER Marina (U2P)
- MORVAN Mickaël (président U2P)
- COLOMB Alexandre (CCIR / BC)
- CORMIER, Thierry (Dreets Bretagne)
- MOLET, Sebastien (Dreets Bretagne)
- AUBRY, Maryline (Dreets Bretagne)
- JAVIERRE, Nicolas (DREETS-BRET)

Excusées

- GUEGAN Gaël (Région Bretagne)
- DARGENTRE Clothilde (ABEA)
- KIEFFER Marie (ABEA)
- DUVAL Frédéric (MEDEF)
- CLEMENT François (CCIR)
- BARA Guénolé BARA (BCI)
- GUILLERM Gwénaël (DREETS)
- CMPE